

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
PROVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION
SOCIALE

SECRET N° 82/823 du 11/9/1982
INTER/DGSP/DSP. 21024.
28

Portant intégration et nomination de
Monsieur MAKASSO Soudard dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie 1
des Services Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S. 3 :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 1081/ET du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65-44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant
le décret n° 63.376 du 22.11.1963 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/ET du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/ET du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/ET du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/ET du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/ET-SE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que suivent les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ces articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/80/ET-SE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrières et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/ET du 5.7.1962
fixant les dispositions individuelles des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 78/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 1363 DGSP/DSP du 15 Mars 1982 du Di-
recteur des services administratifs et Financiers transmettant
la dossier de l'intéressé.

SECRET :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n°65/44 du 12 Février 1965 susvisé, Monsieur AKOBAO Bloum, né le 25 Février 1953 à Tchikouzi, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine obtenu à l'Université Maron R'GUEB, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de KLIDRON DE 4ème ANNEE, SA 91113, indice 1113.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOREC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

BR'ZAVILLE, le 11 Septembre 1966

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales

Pierre-Dominique BOUSSOUNOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVIE GOM.-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBOU-TEIKI.-

Itihi Cassatoumba LEXOUNDZOU.-

AMPLIFICATIONS :

JOREC	1
DGTF/DFP	3
DFP/BST	1
D.E.	3
D.C.F.	1
M.SAF	1
DG	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCN/BC	2./-